



**Article 1** : L'AS Gueux-Tingueux Tennis de Table organise le **dimanche 25 août 2024**, un tournoi régional au Complexe sportif, rue Moutier à Gueux, sur 24 tables. Ce tournoi est homologué sous le n°

**Article 2** : Le tournoi est réservé aux licenciés FFTT de la région Grand-Est.

**Article 3** : Le tournoi est composé de 8 tableaux.

**Article 4** : Les parties se dérouleront au meilleur des cinq manches par poules de 3 Joueurs, dont 2 seront qualifiés pour le tableau final à élimination directe (sauf pour le tableau B 5 à 6, où les trois joueurs de la poule intègrent le tableau final, et pour le tableau H 15 à 22 où la formule est dépendante du nombre d'inscrits).

Aucun retard ne sera admis, **“scratch“** irrévocable 15 minutes après le premier appel. La compétition se déroulera avec des balles en plastique.

**Article 5** : Des engagements pourront être pris sur place le jour même dans la limite des places disponibles par tableau.

**Article 6** : Le tournoi ne pourra accepter plus de 3 tableaux par joueur

**Article 7** : Les droits d'engagements sont fixés à **8 € par tableau**.

(16€ pour deux tableaux, 22€ pour trois tableaux)

Le paiement par chèque sera à libeller à l'ordre de **AS GUEUX-TINQUEUX**.

**Article 8** : Les engagements devront parvenir avant le samedi 24 août 2024 à M BARCELO Emmanuel, [emmanuel.barcelo@yahoo.fr](mailto:emmanuel.barcelo@yahoo.fr)  
06.84.23.32.87

**Article 9** : Les 8 premiers joueurs de chaque tableau seront récompensés, si celui-ci comporte au minimum 13 participants. La remise des récompenses sera effectuée à l'issue du tournoi. Des lots pourront être remis aux perdants des quart-de-finales à partir de 16h30.

La valeur estimée des lots remis correspondra au barème suivant :

1/4 de finale : minimum 5€

1/2 finale : minimum 12€

Finale : minimum 20€

Vainqueur : minimum 30€

Si un tableau comporte moins de 13 participants, seuls les quatre joueurs qui atteignent les demi-finales sont récompensés.

**Article 10** : L'AS Gueux-Tingueux décline toute responsabilité en cas de perte ou

vol d'affaire du participant ainsi que tout accident corporel.

**Article 11** : Il ne sera pas prévu d'interruption de rencontre le midi, une buvette sera ouverte dans la salle (boisson, sandwich, gâteau, ....)

**Article 12** : L'AS Gueux-Tingueux se réserve le droit de supprimer un tableau, par manque de participants. Les inscrits de celui-ci seront remboursés.

**Article 13** : L'arbitrage des parties de poule sera effectué par les joueurs de la poule.

**Article 14** : Les balles Nittaku seront fournies par l'organisateur

**Article 15** : Le juge arbitre sera  
M BARCELO Emmanuel, JAN.  
Assisté de M MATHIEU Sébastien JA2  
Il sera habilité à trancher les cas non prévus au présent règlement.  
Il assurera le tirage au sort des poules.

**Article 16** : Tous les joueurs (ses) seront munis de leur attestation de licence 2024-2025, celle-ci pouvant être demandée par le juge arbitre.

**Article 17** : Ce tournoi est le 1<sup>er</sup> au programme du :

